

COMMUNE DE SAINT ALBAN DE MONTBEL

Séance du conseil municipal du 10 septembre 2025

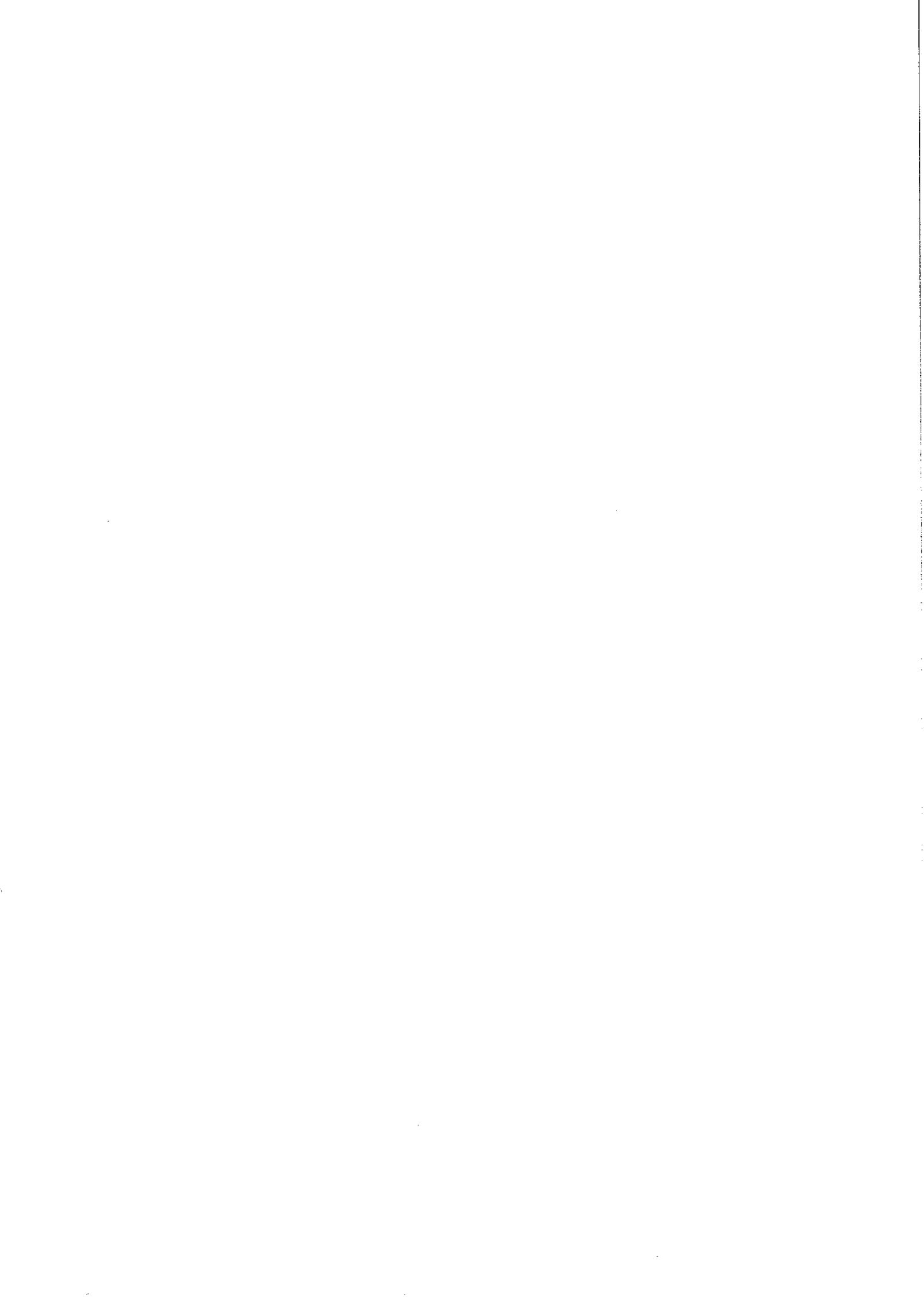
Liste des délibérations

01 : DCM-2025-25 : Création d'un poste d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités

Approuvée à 9 voix POUR, 3 voix CONTRE

02 : DCM-2025-26 : Décisions modificatives

Approuvée à l'unanimité



Département de la Savoie

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU
S. PELLICIER - W. VANNEUVILLE – E. LALLEMENT – P. ROULAND – MF EXCOFFON
R. MONTFALCON -

Membres absents excusés : C CHAPELLET (pouvoir à S. PELLICIER) – P ROUCH (pouvoir
à B. ALLARD) – E. RAGNI (pouvoir à W VANNEUVILLE)

Absents : L. FLUTTAZ

Secrétaire de séance : B. ALLARD

DCM-2025-25 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que dans le cadre d'une réorganisation temporaire des services lié à l'arrêt maladie d'un agent il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 7h34/35 annualisées et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois suite à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (09 voix POUR, 3 voix CONTRE (William VANNEUVILLE, Marie-Françoise EXCOFFON et Emilie RAGNI) décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7h34/35 annualisées à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 4 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 370 indice majoré 368

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

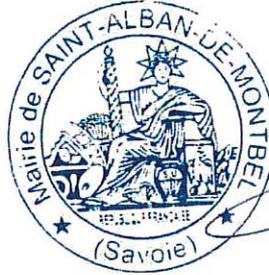
Publié le

Berger
Levrault

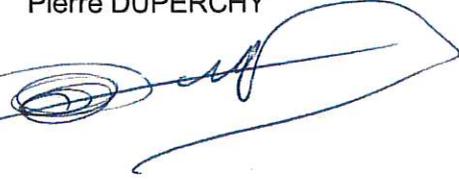
ID : 073-217302199-20250910-2025_25-DE

Fait à Saint Alban De Montbel,
Le 10 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Brigitte ALLARD



Le Maire,
Pierre DUPERCHY



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

73219
Code INSEE

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL - BUDGET COMM
Commune

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 073-217302199-20250910-2025_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre Pour 12
Date de convocation : 02/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux septembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pierre DUPERCHY, MAIRE.

Objet : DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)		1 000.00 €
D 60612 : Energie – Electricité		2 000.00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien		1 000.00 €
D 6168 : Autres primes d'assurance		3 500.00 €
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		2 000.00 €
D 623 : Publicité, publications, relations publiques		3 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		12 500.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	12 500.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	12 500.00 €	
D 2051-54 : SITE INTERNET	18 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	18 000.00 €	
D 212-12 : Cimetière		17 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		17 500.00 €
D 231-16 : RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX	10 000.00 €	
D 231-44 : rénovation école élémentaire		10 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	10 000.00 €
D 261 : Titres de participation		500.00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées		500.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	12 500.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	12 500.00 €	
R 10226 : Taxe d'aménagement		12 500.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		12 500.00 €

Certifié exécutoire par Pierre DUPERCHY, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/09/2025 et de la publication le 10/09/2025.

A St Alban De Montbel, le 10/09/2025.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le MAIRE

